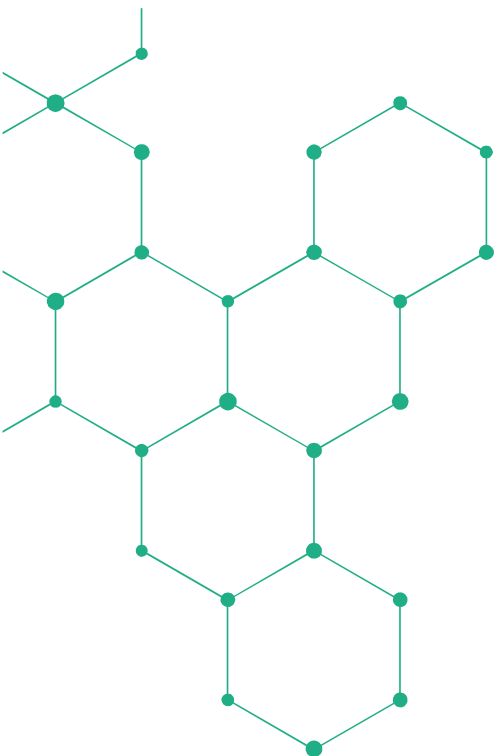
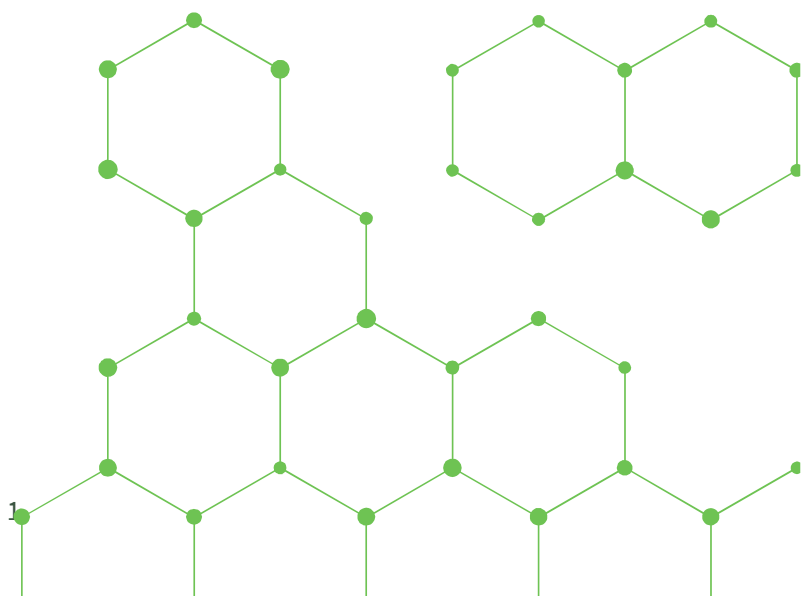


RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

au 30 juin 2025



SOMMAIRE

1.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE NFL BIOSCIENCES : FAITS MARQUANTS	3
1.1.	Résultats positifs d'un programme préclinique complémentaire confirmant l'excellent profil de sécurité de NFL-101.	3
1.2.	Résultats de l'analyse immunologique de l'étude de phase 2 CESTO II confirmant l'efficacité de NFL-101	3
1.3.	Résultats d'une nouvelle étude menée avec le CEA permettant de mieux décrire l'effet de NFL-101 mettant notamment en évidence son activité prolongée	3
1.4.	Gouvernance.....	3
1.5.	Finances	4
2.	EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	4
2.1.	Publication des résultats de l'étude CESTO II	4
2.2.	Collaboration scientifique	4
2.3.	Gouvernance.....	4
2.4.	Finances	4
2.5.	Perspectives.....	4
3.	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DE NFL BIOSCIENCES	5
4.	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025.....	6
5.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	21

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE NFL BIOSCIENCES : FAITS MARQUANTS

1.1. Résultats positifs d'un programme préclinique complémentaire confirmant l'excellent profil de sécurité de NFL-101

NFL Biosciences a conduit un programme de toxicité étendu. Ce programme visait à évaluer l'administration de doses plus élevées de NFL-101, avec des administrations quotidiennes comparées aux administrations hebdomadaires du programme précédent, conduit en amont du début des essais cliniques. Il incluait également des tests de génotoxicité et de mutagénicité, réalisés aux doses maximales autorisées par ces tests. L'étude de toxicité a ainsi évalué l'administration quotidienne en sous-cutané de doses croissantes de NFL-101 chez des rats Sprague Dawley pendant 14 jours. La dose cumulée maximale testée était 630 fois supérieure à la dose cumulée évaluée chez l'homme et n'a induit aucun signe de toxicité systémique ou locale.

1.2. Résultats de l'analyse immunologique de l'étude de phase 2 CESTO II confirmant l'efficacité de NFL-101

Dans l'étude de phase 2, CESTO II, un objectif secondaire était d'explorer une association possible entre l'induction d'IgG anti-tabac et l'abstinence tabagique continue, afin de fournir des preuves biologiques supplémentaires pour soutenir les observations comportementales basées sur les mesures d'abstinence. L'abstinence continue ayant déjà été confirmée à l'aide du biomarqueur de la cotinine urinaire, l'augmentation des IgG sert de marqueur immunologique distinct, reflétant la réponse biologique spécifique déclenchée par le traitement. Les tests d'immunogénicité, effectués à plusieurs moments, ont permis cette analyse et confirmé une augmentation dose-dépendante des niveaux d'IgG anti-tabac - un effet qui n'a pas été observé dans le groupe placebo - ce qui indique que le NFL-101 a un effet immunogène intrinsèque. En comparant les taux d'IgG anti-tabac au fil du temps entre les sujets continuellement abstinentes et les sujets non abstinentes, des différences statistiquement significatives ($p < 0,05$) ont été observées, avec des taux d'IgG plus élevés chez les individus continuellement abstinentes, quelle que soit la dose de NFL-101 reçue. Ces résultats suggèrent une association entre l'augmentation des IgG anti-tabac suite à l'administration de NFL-101 et le maintien d'une abstinence continue. Cette association renforce les preuves que l'efficacité supérieure observée en termes d'abstinence continue est bel et bien attribuable à l'administration de NFL-101. Ces résultats ont marqué l'achèvement de l'analyse des données de l'étude CESTO II et ont été intégrés au projet de publication.

1.3. Résultats d'une nouvelle étude menée avec le CEA permettant de mieux décrire l'effet de NFL-101 mettant notamment en évidence son activité prolongée

Suite au succès d'une première étude menée avec le CEA et dans le but de confirmer les résultats obtenus, de préciser l'identification des zones cérébrales ciblées et d'évaluer une éventuelle rémanence des effets, NFL Biosciences a confié au CEA la conduite d'une seconde étude, plus approfondie, sur son modèle murin d'exposition au tabac. Cette étude démontre non seulement que NFL-101 agit précisément sur les zones addictogènes mises en œuvre dans le tabagisme, mais que l'effet est obtenu très rapidement après l'administration du produit et se maintient dans le temps, observation qui recoupe l'expérience clinique acquise dans l'étude CESTO II.

1.4. Gouvernance

La société a enrichi son Comité scientifique, qui compte désormais des experts internationaux de l'addiction et de l'immunologie : le Professeur Scott Lukas (Harvard Medical School, États-Unis), le Professeur Stuart Ferguson (Université de Tasmanie, Australie), le Professeur Bernard Le Foll (Université de Toronto, Canada) et le Professeur Eric Tartour (Hôpital Européen Georges Pompidou, France). Ce comité apporte des expertises complémentaires couvrant la neurobiologie du craving, la pharmacologie comportementale et l'immunologie clinique, garantissant la qualité scientifique des choix stratégiques de NFL Biosciences.

1.5. Finances

En mai 2025, NFL Biosciences a réalisé une levée de fonds pour un montant de 3 millions d'euros par voie d'augmentation de capital auprès d'investisseurs professionnels et particuliers.

2. EVENEMENTS POST-CLOTURE

2.1. Publication des résultats de l'étude CESTO II

En septembre 2025, NFL Biosciences annonce la publication des résultats de l'étude clinique de Phase 2 CESTO II évaluant NFL-101 dans le sevrage tabagique au sein de la revue scientifique de référence Nicotine & Tobacco Research. L'article scientifique, intitulé "Efficacy and Safety of NFL-101 as a Smoking Cessation Therapy: A Randomized Phase II Clinical Trial CESTOII", est publié dans Nicotine & Tobacco Research — revue internationale de référence à comité de lecture, journal officiel de la Société pour la Recherche sur la Nicotine et le Tabac (SRNT) et éditée par l'Université d'Oxford. Cette publication atteste de la reconnaissance des résultats de CESTO II par la communauté scientifique internationale et en accroît la visibilité à l'échelle mondiale.

2.2. Collaboration scientifique

En septembre également, la société a engagé une collaboration stratégique avec l'hôpital McLean aux États-Unis, affilié à la Harvard Medical School, afin de conduire des travaux visant à mieux comprendre l'action de NFL-101 sur le système nerveux central.

2.3. Gouvernance

En juillet 2025, NFL Biosciences a nommé le Dr. Yannick Plétan au poste de Directeur médical. Médecin pneumologue et pharmacologue clinicien, fort d'une expérience acquise chez Sanofi, Pfizer et Roche-Genentech, il a notamment contribué au développement et au lancement de traitements majeurs du sevrage tabagique, dont Champix®. Sa nomination constitue un atout décisif pour piloter les futures étapes cliniques dans un contexte international.

2.4. Finances

En juillet 2025 également, NFL Biosciences a obtenu des premiers financements non-dilutifs de 1,2 M€, s'ajoutant à sa récente augmentation de capital, pour poursuivre le développement de NFL-101, sous forme d'avance récupérable de 600 000 € accordée par Bpifrance et d'emprunts bancaires pour 600 000 € octroyés par la Société Générale et la Banque Populaire.

2.5. Perspectives

NFL Biosciences a sollicité et conduit des avis scientifiques auprès de plusieurs agences réglementaires, notamment les autorités belges, néerlandaises, britanniques, allemandes ainsi que la FDA américaine, dans le cadre du développement de NFL-101. Ces avis couvraient l'ensemble des aspects du plan de développement du produit, jusqu'aux futures demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM). La société attend les derniers retours de ces échanges et prévoit de communiquer dans les prochains jours.

3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DE NFL BIOSCIENCES

Les comptes du 1^{er} semestre 2025 (1^{er} janvier 2025 – 30 juin 2025), établis conformément aux normes comptables françaises, ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 octobre 2025. Ils ont fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes dont les résultats sont présentés ci-après.

Comptes sociaux en euros	30 juin 2025 (6 mois)	30 juin 2024 (6 mois)
Chiffre d'affaires net	-	-
Total des produits d'exploitation	158	40
Résultat d'exploitation	(2 121 162)	(896 065)
Résultat financier	(2 175)	42 779
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	(319 615)	(121 777)
Résultat net comptable	(1 803 721)	(731 509)
Capitaux propres	1 820 389	2 288 261
Avances conditionnées	1 599 682	1 190 000
Immobilisations incorporelles (brevets)	170 195	163 813
Dettes	1 003 080	1 530 916
dont dettes financières	30 330	53 356
dont dettes d'exploitation	972 750	1 477 560
dont produits constatés d'avance		
Disponibilités	2 928 269	3 546 153
Total du bilan	4 423 152	5 009 176

NFL BIOSCIENCES n'a pas réalisé de chiffre d'affaires ni de produits d'exploitation significatifs au cours des deux semestres clos au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024.

Le résultat d'exploitation s'établit à (2 121) k€ au 30 juin 2025 contre (896) k€ au 30 juin 2024. Cette augmentation des charges d'exploitation se traduit par les travaux mis en œuvre sur le semestre sur le projet d'organisation industrielle pour la fabrication des doses futures de NFL-101, et pour des études complémentaires réalisées notamment sur la non-toxicité du produit et sur le mécanisme d'action du NFL-101.

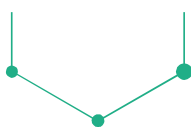
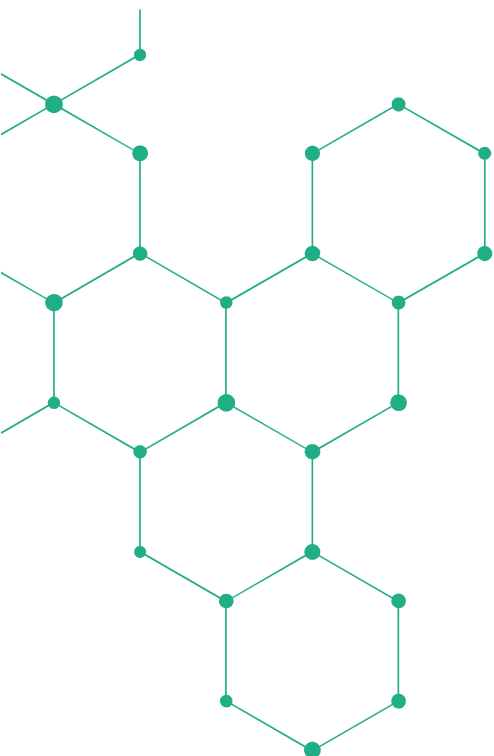
Le résultat financier s'élève à (2) k€ au premier semestre 2025 contre 43 k€ au premier semestre 2024. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des taux de rémunération des excédents de trésorerie sur des placements à capital garanti.

Le crédit d'impôt recherche comptabilisé sur la période s'élève à 320 k€ contre 122 k€ sur la période 2024.

Au 30 juin 2025, le résultat net comptable s'élève à (1 803) k€ contre (732) k€ au 30 juin 2024.

Au 30 juin 2025, la trésorerie de la Société s'élevait à 2,9 M€ au 30 juin 2025, contre 3,5 M€ au 30 juin 2024. En prenant compte des financements non dilutifs obtenus post-clôture, la visibilité financière de la Société s'étend jusqu'au 1^{er} trimestre 2027.

Le montant total des dettes au 30 juin 2025 s'élève à 1 003 k€, dont 30 k€ de dettes financières à moyen terme auprès de la Société Générale et 973 k€ de dettes d'exploitation contre un total de 1 531 k€ au 30 juin 2024. Les avances remboursables pour un total de 1 600 k€ correspondent aux deux versements de deux avances récupérables de la BPI reçus en 2023 dont le versement du solde est intervenu sur la période pour 410 k€. Le remboursement est prévu à raison de versements trimestriels à compter de décembre 2025.



4. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

Bilan Actif

		30/06/2025			30/06/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	746 966	576 772	170 195	163 813
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	171 587	63 186	108 401	120 737
	Autres immobilisations corporelles	8 869	6 104	2 764	2 509
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	927 422	646 062	281 360	287 059
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	988 204		988 204	929 448
	Charges constatées d'avance	25 319		25 319	46 516
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
	DISPONIBILITES	2 928 269		2 928 269	3 546 153
	Total de l'actif circulant (IV)	4 141 792		4 141 792	4 722 118
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

30/06/2025

30/06/2024

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	380 167	291 164
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 243 943	2 728 605
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(1 803 721)	(731 509)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 820 389	2 288 261
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 599 682	1 190 000
	Total des autres fonds propres	1 599 682	1 190 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	30 330	53 356
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	896 793	1 365 076
	Dettes fiscales et sociales	75 957	100 559
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11 925
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 003 080	1 530 916
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 423 152	5 009 176
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 803 721,40)	(731 508,83)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 003 080	1 500 586
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

30/06/2025

30/06/2024

		France	Exportation	6 mois	6 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			158	40
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation				158	40
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			1 520 379	360 062
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 991	2 322
	Salaires			360 316	335 191
	Cotisations sociales			157 394	135 034
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			40 917	25 913
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			38 323	37 583
Total des charges d'exploitation				2 121 319	896 105
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 121 162)	(896 065)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

30/06/2025

30/06/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 121 162)	(896 065)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		34 652
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	8 595	8 555
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	2	
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		8 597	43 207
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	9 976	142
	Différences négatives de change	795	286
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		10 772	428
RESULTAT FINANCIER		(2 175)	42 779
RESULTAT COURANT avant impôts		(2 123 336)	(853 286)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(319 615)	(121 777)
Total des produits		8 755	43 247
Total des charges		1 812 476	774 756
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 803 721)	(731 509)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de la période présente un total de **4 423 152 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **8 755 euros**
 - un total charges de **1 812 476 euros**
 - dégage un résultat de **-1 803 721 euros**

La période considérée :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **30/06/2025**
- et a une durée de **6 mois**.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La situation intermédiaire au 30 juin 2025 est établie en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2022-06 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les coûts engagés sur la période de développement sont portés à l'actif sous respect des conditions d'activation:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

Brevets :

Les dépenses afférentes aux demandes de brevets sont immobilisées et amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. L'amortissement s'effectue sur une période de 5 ans.

Logiciels:

Les dépenses afférentes à l'acquisition de logiciels sont immobilisées et amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue de l'immobilisation. L'amortissement s'effectue sur une période de 3 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Frais de Recherche :

Les travaux de recherche engagés au cours de l'année ne sont pas immobilisés mais directement comptabilisés en charges.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Dettes financières :

Le montant des dettes financières pour 30 330 € correspond au Prêt Garanti par l'Etat souscrit dans le cadre du COVID-19 en décembre 2020. Le remboursement de la première échéance est intervenu en décembre 2022. Le remboursement de la dernière échéance interviendra en novembre 2026.

Crédit d'impôt recherche (CIR) :

La société a procédé au titre de l'année 2024 à la déclaration d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche pour un montant de 706 809 €. Ce crédit d'impôt recherche (CIR) concerne les projets NFL-101 et NFL-301.

Ce crédit d'impôt a été préfinancé à hauteur de 65 % en avril 2025. Le versement du solde interviendra à la validation du contrôle documentaire de l'administration fiscale.

Au 30 juin 2025, la société a comptabilisé un CIR estimé à 319 615 € au titre du premier semestre 2025.

Augmentations de capital du 2 mai 2025 :

Par décision en date du 2 mai 2025, le Président-Directeur général a constaté l'émission de 250 000 actions ordinaires nouvelles de 0,03 € de valeur nominale chacune, émises au profit de Monsieur Bruno LAFONT ayant exercé l'intégralité de ses BSPCE 2019-1 et, d'autre part, leur souscription et leur libération intégrale, entraînant une augmentation du capital social de 7 500 € au terme de laquelle le capital social de la société se trouve ainsi porté de 294 913,89 € à 302 413,89 €.

Sur usage à l'autorisation conférée par la neuvième résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2023 et conformément à l'autorisation de pouvoirs consentie par le Conseil d'administration, le

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Président-Directeur général décide par ailleurs d'augmenter le capital social de 2 753,37 euros par voie d'incorporation à due concurrence du compte « Primes d'émission, de fusion et d'apport » est donc ramené de 2 762 355 euros à 2 759 601,63 euros. Le capital social de la société se trouve ainsi porté de 302 413,89 € à 305 167,26 €.

Augmentation de capital du 27 mai 2025 :

Par décisions en date du 27 mai 2025, le Président-Directeur général, agissant sur délégation de pouvoir consentie par le Conseil d'administration du 21 mai 2025, a décidé de procéder à une augmentation de capital par création d'actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservee et de l'Offre PrimaryBid, d'un montant de 3 000 000 euros et de fixer le prix de souscription des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre à 1,20 euro dont 0,03 euro de valeur nominale et 1,17 euro de prime d'émission.

A l'issue de cette opération, le capital social de la société se trouvait ainsi porté de 305 167,26 € à 380 167,26 € par émission de 2 500 000 actions nouvelles de 0,03 € de valeur nominale.

Avance récupérable forfaitaire de 1 500 000 € pour l'étude CESTO II :

Pour mener à terme l'étude clinique CESTO II destinée à évaluer l'efficacité et la sécurité de son traitement NFL-101 en tant que thérapie de sevrage tabagique, NFL Biosciences a obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 1 500 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.

Un versement à la signature pour 1 050 000 € a été perçu en février 2023. Suite au succès de l'étude, le déblocage du solde a été demandé par la société en mars 2025 et perçu le 14 mai 2025.

Avance récupérable forfaitaire de 200 000 € pour NFL-301 :

Pour permettre l'avancement du projet NFL-301 (de la formulation du produit à l'autorisation d'essai clinique) NFL Biosciences a obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 200 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.

Un versement à la signature pour 140 000 € a été perçu en février 2023. Il ressort du dépôt du dossier définitif un montant final de l'aide arrêté à la somme de 99 688 €. Il en résulte un trop perçu de 40 312 € ayant donné lieu à remboursement de 30 avril 2025.

Avance récupérable forfaitaire de 600 000 € pour NFL-101 :

Pour permettre l'avancement du projet NFL-101 (Préparation de la phase 3 du développement de NFL 101, candidat médicament destiné au traitement de l'addiction au tabac) NFL Biosciences a

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 600 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.

Un versement à la signature pour 420 000 € a été perçu en juillet 2025. Le versement du solde de 180 000 € interviendra à l'achèvement des travaux sur demande du bénéficiaire.

Cette aide commencera à être remboursée à compter du 2ème trimestre 2029 à hauteur de 30 000 € par trimestre, et ce jusqu'au 1er trimestre 2034.

Emprunts bancaires de 600 000 € octroyés par la Société Générale et la Banque Populaire :

Pour permettre la poursuite du développement de NFL-101, NFL Biosciences a obtenu en juillet 2025 l'accord pour deux financements d'un montant total de 600 000 € auprès de la Société Générale et de la Banque Populaire.

Le déblocage de ces prêts est intervenu en août 2025.

Perspectives d'avenir

À ce jour, NFL Biosciences dispose d'un horizon de trésorerie jusqu'au début du 1er trimestre 2027. Consciente des enjeux liés à la poursuite de son développement, la Société continue d'optimiser ses ressources et d'explorer activement des solutions de financements complémentaires. NFL Biosciences poursuit ses discussions avec des laboratoires et partenaires pharmaceutiques pour de potentiels accords de licence dans le cadre du développement du NFL-101.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	686 625		60 341			746 966
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686 625		60 341			746 966
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	157 313		14 274			171 587
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 035		1 833			8 869
	Emballages récupérables et divers						
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 348		16 107			180 455
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		850 973		76 449			927 422

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	522 812	53 960		576 772
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	522 812	53 960		576 772
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	36 576	26 610		63 186
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 527	1 578		6 104
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		41 102	28 188		69 290
TOTAL		563 914	82 147		646 062

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 717	1 717	
	Impôts sur les bénéfices	326 424	326 424	
	Taxes sur la valeur ajoutée	399 447	399 447	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	257 617	257 617	
	Charges constatées d'avances	25 319	25 319	
	TOTAL DES CREANCES	1 013 523	1 013 523	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	30 330	30 330		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	896 793	896 793		
	Personnel et comptes rattachés	15 264	15 264		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 165	50 165		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 009	5 009		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 520	5 520		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 003 080	1 003 080		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		(12 381)			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 645			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Effectif moyen

		30/06/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		4	

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 30/06/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/2025
Capital social	291 164			89 003	380 167
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 728 605			515 338	3 243 943
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(731 509)		731 509	
Résultat de l'exercice	(731 509)	731 509		(1 803 721)	(1 803 721)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 288 261			(467 871)	1 820 389

Date de l'assemblée générale 21/05/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

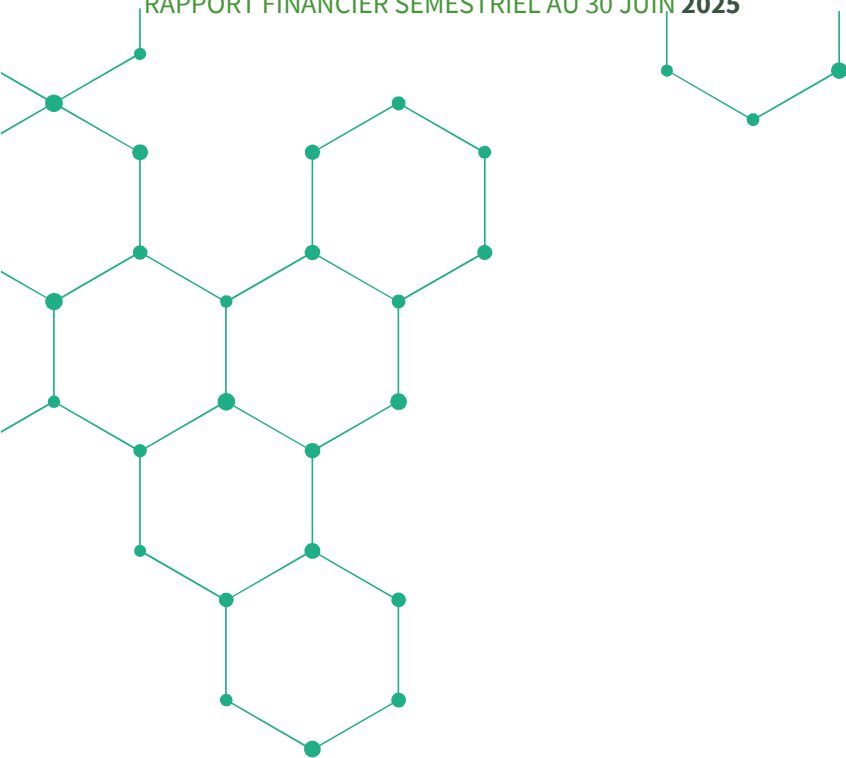
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 288 261

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 288 261

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (467 871)

Le capital social de 380 167,26 € est composé de 12 672 242 actions de 0,03 € de nominal chacune.



5. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



NFL BIOSCIENCES

S.A. AU CAPITAL DE 380.167,26 EUROS
SIEGE SOCIAL : 199 rue Hélène Boucher
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
R.C.S. MONTPELLIER : 494 700 321

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES RELATIFS A LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la S.A NFL BIOSCIENCES et en réponse à votre demande effectuée dans le cadre des obligations d'information de votre société dont les titres sont négociés sur Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

NFL BIOSCIENCES

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Fait à Montpellier, le 17 Octobre 2025.

Le Commissaire aux comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Xavier GALAINE